

**LA LANGUE SPÉCIALISÉE : UNE RÉFLEXION TERMINOLOGIQUE POUR UNE
CONCEPTUALISATION BIDIMENSIONNELLE**

Hoummad Chakib

Résumé

Dans le présent article nous nous intéressons à la question de la langue spécialisée en se concentrant sur deux axes d'analyse. Tout d'abord, nous examinons les différentes dénominations utilisées et les conceptions qui y sont associées, susceptibles de susciter des incertitudes quant à leur utilisation. Ensuite, nous nous penchons sur les aspects extralinguistiques liés à la langue spécialisée. L'objectif est de mieux comprendre cette notion en identifiant les difficultés inhérentes à sa définition. L'article adopte une approche en deux niveaux d'étude : le premier se focalise sur l'aspect terminologique, tandis que le second explore les dimensions extralinguistiques qui lui sont associées.

Les mots clefs

Langue spécialisée, dénominations, terminologie, General language, extralinguistique,

Abstract

In this article, we focus on the issue of specialized language, examining it from two analytical perspectives. Firstly, we examine the different denominations used and the associated concepts, which may lead to uncertainties regarding their usage. Secondly, we delve into the extra-linguistic aspects related to specialized language. The objective is to gain a better understanding of this notion by identifying the inherent difficulties in its definition. The article adopts a two-tiered approach to study: the first level focuses on the terminological aspect, while the second explores the extralinguistic dimensions associated with it.

Specialized language, Denominations, Terminology, Common language, Extralinguistic.

Ce thème de recherche, qui s'inscrit dans les études sur la notion de la langue spécialisée, est motivée par une préoccupation double, liée à la fois aux dénominations utilisées et aux conceptions associées, qui pourraient conduire à une certaine insécurité dans son usage. Nous souhaitons approfondir notre compréhension de la notion de langue spécialisée en examinant les problèmes inhérents à sa définition. Ce concept englobe plusieurs termes différents tels que la langue de spécialité, la langue spécialisée, le langage technique, le technoclecte, la terminologie, le vocabulaire spécialisé, le vocabulaire scientifique et technique, et bien d'autres encore.

Dans cet article, nous proposons une approche en deux niveaux d'étude. Le premier niveau se concentre sur l'aspect terminologique de la langue spécialisée, tandis que le deuxième niveau explore les aspects extralinguistiques associés.

1 Langue spécialisée les déterminants terminologiques

1.1 Langue spécialisée ou Langue de spécialité

Avant de procéder à une avancée conceptuelle, il convient d'accorder une attention particulière aux deux dénominations couramment utilisées : la langue spécialisée et la langue de spécialité. Quoique les deux termes présentent une similitude superficielle, leur divergence est considérable et manifeste un écart significatif. Selon Messaoudi¹ : « *La langue spécialisée [...] est utilisée pour servir à la communication entre spécialistes de tel ou tel domaine scientifique ou technique, le plus souvent en situation professionnelle* »

Selon Galisson et Coste:

Expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier. (Galisson et Coste 1976 : 511)

Quant à Pierre Lerat: « l'emploi du terme "langue de spécialité" est inapproprié. il est incorrect d'affirmer l'existence de langues spécifiques à des domaines particuliers, étant donné que " les activités humaines ne sont pas strictement cloisonnées ni cloisonnables ». (P. Lerat 1995)

pour y revenir sur les deux termes

Sous l'entrée langue de spécialité, le dictionnaire de linguistique (Jean Dubois et al., 2002 : 440), on trouve :

On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres à ce domaine. Sous cet angle, il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux.

Cette définition laisse entendre qu'une langue de spécialité est un système inclus dans la langue générale. De cette définition, nous retenons deux aspects : primo, la langue de spécialité n'est pas une langue à part. Comme sa dénomination peut nous induire en erreur, il s'agit d'un sous-système d'une langue naturelle spécifique à un domaine particulier. Secundo, la langue de spécialité a été définie en l'opposant au terme vocabulaire spécialisé. Ce procédé est suivi par plusieurs spécialistes pour approcher ce concept. Rarement sont les définitions qui y échappent. Nous nous laisserons guider par le même procédé d'intervention puisque le terrain est récemment défriché et la coupe est encore fraîche.

1.2 Langue spécialisée ou vocabulaire spécialisé

Selon le dictionnaire de linguistique, il s'agit d'un vocabulaire propre à un domaine. Les termes ne sont que des vecteurs de connaissances spécialisées. Cette position du dictionnaire de linguistique se rencontre avec celle de Pierre Lerat. Celui-ci précise que :

Aucune théorie linguistique, quelle qu'elle soit, n'a jamais isolé le fonctionnement des langues spécialisées de celui des langues naturelles en général. Que l'on se tourne vers la théorie du

¹ Messaoudi L., « Langue spécialisée et technolecte : quelles relations ? », in Revue META, Volume 55, numéro 1, mars 2010, p. 127-135

signe issue de Saussure, vers la théorie de la proposition issue de la tradition logique, vers celle de la phrase au sens des grammaires formelles ou vers la théorie de l'énoncé élaborée depuis les années soixante, les avis convergent sur deux points essentiels : d'une part une langue spécialisée n'est pas une simple nomenclature, d'autre part la production de textes scientifiques et techniques suppose la mobilisation de compétences linguistiques plus larges. (Lerat, 1997 :1-10)

1.3 Langue spécialisée et terminologie

La terminologie désigne selon le dictionnaire de linguistique (Jean Dubois et al., 2002 :481) : « *l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques* » (Jean Dubois et al., 2002 :481) . Cette définition tente de délimiter la discipline de la terminologie ; son objet d'étude est donc la dénomination des notions d'un domaine des connaissances ou des techniques. Marie-Claude l'Homme (L'Homme, 2011 :27) se penche plutôt sur ce qui est pratiquement le travail d'un terminologue. Elle avance que la terminologie s'est focalisée sur les composantes lexicales des textes spécialisés et les terminologues, spécialistes de la terminologie, s'intéressent, en premier ordre, aux observations ressortissant à la morphologie et à la sémantique des termes².

Bien que cette définition soit claire, les discussions, autour des redistributions des domaines entre terminologie et langue spécialisée, sont encore acharnées. La terminologie souligne simultanément qu'il existe une approche qui réduit le concept de la langue spécialisée à une terminologie (L'Homme, 2011 :29). Cette approche est fortement contestée par Pierre Lerat qui précise que :

Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées. (Lerat, 1995 :21)

Si nous suivons la définition de Pierre Lerat, les termes constituent un aspect d'étude dans la langue spécialisée. En revanche, celle-ci intègre dans son ensemble d'autres unités qui ne sont pas d'ordre linguistique. François Gaudin défend l'idée de concevoir la terminologie dans son contexte social: « *Parler de terminologie présente un inconvénient majeur, celui de focaliser l'attention sur des vocables isolés de leurs contextes d'apparition* ». (Gaudin , 2003 :46)

1.4 Les unités terminologiques simples et unités terminologiques complexes

Par unité terminologique ou ce qu'on peut désigner communément par le vocable « terme », Marie-Claude l'Homme fait remarquer que :

[Le] terme désigne toute unité lexicale dont le sens peut être appréhendé et décrit en fonction des rapports de cette unité avec un domaine de la connaissance humaine. Les termes sont des noms (ex. commerce de détail, logiciel), des verbes (ex. configurer, enchérir), des adjectifs (ex. compatible, publiposté) ou des adverbes (ex. linguistiquement). (l'Homme,2002)

² Selon Marie-Claude l'Homme (L'Homme, 2011:27) les terminologues se sont penchés sur la syntaxe, mais dans un cadre particulier : celui de la formation complexe, celui des termes formés de plusieurs unités séparés par des blancs et qui renvoient à un seul sens.

La définition de Marie-Claude l'Homme pourrait être subdivisée par deux composantes distinctes : la première correspond mieux à notre architecture d'appréhender la langue spécialisée. Elle désigne le terme comme tout autre unité lexicale, c'est-à-dire que le terme fait partie de la langue naturelle, mais son sens ou ses sens sont motivés par le domaine de connaissance auquel il appartenait. Sa deuxième partie, désignant la nature des termes, est à prendre avec prudence, du fait qu'on ne peut calquer les parties du discours (adverbe, adjectif, etc) de la langue française sur toute langue, en l'occurrence la langue arabe.

Pour mieux discerner un terme, il faut le distinguer d'un non-terme. Pour ce faire, Pierre Lerat énumère trois critères :

Les critères de connaissance du terme, linguistiquement, sont les suivants, quelle que soit sa nature morphologique de mots de sens (mot radical, abréviation, dérivé, composé ou locution) : 1) il appartient à une série morphologique de mots de sens spécialisé au sein de la langue considérée ; 2) il a une syntagmatique restreinte (cooccurrences et commutations dans les limites d'un domaine spécialisé) ; 3) il a des relations de dépendance par rapport à des unités présentant des caractéristiques 1 et 2). (Lerat, 1995 :52)

Selon Marie-Claude l'Homme³, les termes ou les unités terminologiques se répartissent en unités simples ou complexes :

Les unités terminologiques se répartissent en unités simples, correspondant à des mots compris entre deux blancs typographiques (ou un signe de ponctuation) (ex-électrophorèse, cytométrie), et en unités complexes représentant des syntagmes de dénomination dits aussi syntagmes terminologiques (ex-cellule à haute fréquence de recombinaison, réacteur stérilisable en continu). Pierre Auger et Louis-Jean Rousseau les dérivent comme "des ensembles formés de deux ou plusieurs mots, que l'on ne peut dissocier sans changer le sens de l'ensemble ainsi formé(Assal & Delavigne, 2014).

1.5 Les termes techniques et les termes scientifiques

Jusqu'à présent, nous parlons du terme d'une manière générale, nous avons mis sur le même pied d'égalité le scientifique et le technicien. Intuitivement, sans énumérer leurs divergences, ces deux intervenants pratiquent dans deux disciplines séparées. Les termes associés à chaque usager sont soumis aux exigences de sa pratique. On distingue alors les termes scientifiques des termes techniques. Béjoint Henri et Thoiron Philippe font usage des deux termes en rapport avec l'autorité qui gouverne leur sens :

Le terme technique et le terme scientifique diffèrent sur le plan de l'autorité qui gouverne leur sens: le terme scientifique est inventé et proposé par un auteur identifiable qui en maîtrise tous les aspects, forme et sens, et qui dispose en quelque sorte d'un droit de vie et de mort sur sa création, alors que le terme technique, souvent plus ancien et dont les origines se perdent dans l'histoire, est gouverné par l'usage de la communauté qui s'en sert, aucun membre de cette communauté n'ayant plus de droits que les autres sur son existence. (Béjoint et Thoiron, 2000 :13)

La comparaison des deux types de termes dénote le haut niveau de l'élaboration du terme scientifique qui échappe au terme technique : le terme scientifique est institutionnalisé, sa propriété est reconnue et légitimée. Toutefois, l'on peut déceler une certaine divergence à l'emploi du code: le terme

³ Le vocable « terme » est désigné par plusieurs dénominations selon l'Homme, en l'occurrence : unité terminologique.

scientifique fait appel au code écrit ; alors que le terme technique est principalement associé à la dimension orale. Nous sommes d'avis que le terme technique est davantage exposé aux fluctuations et aux évolutions que le terme scientifique. La polysémie du terme technique, donc, devrait être normalement plus prévalente que celle du terme scientifique.

En outre, le taux d'osmose est distinct dans les deux types de termes, le terme technique se diffuse dans la langue commune et le mot passe au rang de la langue technique. Le comportement du terme scientifique diffère du terme technique, il est soumis à la propriété des scientifiques. Louis Guilbert écrit:

Un échange généralisé se produit entre les termes proprement « techniques » et le lexique général, soit par la pénétration de mots communs dans la terminologie technique, soit par l'extension de noms techniques au lexique général. Les locuteurs « techniciens », en effet, constituent une catégorie socioprofessionnelle moins close que celle des hommes de science ; ils réunissent en eux la qualité de « spécialiste » et la qualité de locuteur de la communauté linguistique générale ; et ils n'ont pas deux langages hermétiquement séparés, si bien qu'il se produit des interférences entre l'un et l'autre. (Guilbert, Louis, 1973 :15)

Marie-Françoise Mortureux souligne un autre point de divergence en se basant sur leur fonctionnement sémiotique :

Le rôle d'un terme scientifique est de nommer un concept destiné à rendre compte d'une façon unifiée et abstraite de phénomènes divers, disparates en apparence, parfois contradictoires, dont la cooccurrence est appréhendée comme complémentaire ; ainsi l'inflation rend-elle compte de la simultanéité de la hausse (des prix, des salaires, des taux d'intérêt...) et de la dépréciation de la monnaie (« plus on gagne, moins on est riche »...). Un terme technique est plutôt le nom d'une matière première, d'un processus, d'un agent ou d'un instrument ; les variations se fonderaient plutôt sur les métonymies reflétant en langue les relations qui existent entre ces différents référents. (Mortureux, 1995 :13-25)

Il en ressort les différences suivantes : le terme scientifique recouvre une réalité conceptuelle, unifiée et abstraite ; tandis que le terme technique semble désigner plutôt les dénominations de la force productive de la matière. Mais l'essor technologique des dernières décennies rend les frontières poreuses entre les deux domaines. Selon toujours Marie-Françoise Mortureux: « l'imbrication des deux domaines dans les sociétés développées réduit cette distinction à des tendances ».(Mortureux, 1995 :13-25)

1.6 Langue spécialisée⁴ vs langue commune

Après avoir présenté les critères de la langue spécialisée, examinons dans ce qui suit les différents aspects linguistiques qui opposent la langue spécialisée à la langue commune. Ce rapprochement consiste à mesurer les différences qui existent entre ces deux ensembles⁵. L'opposition consiste à extraire certaines des caractéristiques sur plusieurs niveaux. À ce point, les travaux de Spillner Bernd (Spillner, 1992 :42-

⁴ Malgré les recherches abondantes sur les langues spécialisées sous ses dénominations plurielles, elle est encore objet de critique surtout de la part de la socioterminologie. Ces critiques visent sa propre existence et sa délimitation par rapport à la langue commune. En ce sens, Louis Guespin cité par (Gaudin , 2003:47) s'interroge ironiquement sur le nombre des langues spécialisées : « Y en aura -t-il 6800? Ou 39? » Et que se passe-t-il quand trois "spécialistes" de ces spécialités entrent en interaction verbale: que parlent-ils? Un méta LSP? Un nouveau LSP? Tout ceci est un peu farfelu? ». La langue spécialisée est aussi blâmée du fait que son sigle (LSP) est calqué sur l'anglais (language for special purposes ou language for specific purposes), ou encore parce qu'elle accorde trop de place aux disciplines scientifiques et techniques en laissant de côté les disciplines appartenant aux sciences humaines, aux arts, etc. voir : file:///C:/Users/wwcha/AppData/Local/Temp/LLSP2011_26-33.pdf p. 26-33 consulté le 22/08/2020

⁵ Cette manière de procéder est fortement critiquée par Marie-Claude l'Homme (L'Homme, 201.:30) : « on veut définir un concept abstrait (celui de LSP) par opposition à un autre concept abstrait (celui de langue usuelle)⁵ ».

65) sur des textes spécialisés sont intéressants. Il énumère les traits distinctifs entre la langue spécialisée et la langue commune. Il procède par une analyse des divergences morphologiques, syntaxiques, phraséologiques, phonético-prosodiques, typographiques aussi bien que des divergences au niveau du texte :

- **L'existence d'éléments linguistiques** : Il y a dans la langue de spécialité des lexèmes, des structures qui n'existent pas dans la langue commune et vice versa; il y a dans la langue commune des lexèmes, des structures qu'on n'observe pas dans la langue de spécialité.

- **La fréquence d'éléments linguistiques** : des éléments linguistiques apparaissent aussi bien dans la langue de spécialité que dans la langue commune, mais leur fréquence diffère significativement.

- **La distribution d'éléments linguistiques** : des éléments linguistiques se rencontrent aussi bien dans la langue de spécialité que dans la langue commune, mais avec une position syntaxique différente, dans des parties différentes du texte, dans des types de texte différents, etc.

- **La fonction d'éléments linguistiques** : des éléments linguistiques se rencontrent aussi bien dans la langue de spécialité que dans la langue commune, mais avec une fonction différente au niveau syntaxique, stylistique, textuel ou argumentatif.

À ces différences⁶, on peut ajouter que la langue spécialisée tient à la fois de la langue (langue naturelle) et la langue artificielle (langages formalisés). Elle recourt à des ressources offertes par la langue naturelle et certains traits des langages formalisés, des signes linguistiques et non linguistiques⁷.

1.7 Langue spécialisée et technolècte

Les travaux de Spillner Bernd portent sur le code écrit, l'oral passe en second rang. Cette hégémonie de l'écrit sur l'oralité, dans les études des langues spécialisées, est fortement critiquée par Leila Messaoudi.

Les langues spécialisées privilégient l'écrit. L'oral est souvent passé sous silence. Or, une remarque importante s'impose : les sociétés à tradition orale s'approprient les techniques, font l'apprentissage de métiers traditionnels et modernes, sans avoir recours à l'écrit. Les jeunes apprentis en mécanique automobile (et même des mécaniciens fort performants), au Maroc, sont le plus souvent analphabètes, mais apprennent le métier, à travers un langage oral, en même temps que des procédures et des gestes techniques, sans jamais avoir été à l'école ! L'on s'aperçoit que l'appellation langue spécialisée davantage employée pour la langue savante écrite ne peut guère être utilisée en ce contexte. (Messaoudi, 2010 :127-135)

De toute évidence, le caractère écrit des langues spécialisées ne constitue pas un consensus entre spécialistes. Teresa Cabré qualifie les langues spécialisées comme étant : «*les productions linguistiques, orales ou écrites, qui se manifestent dans le cadre des communications professionnelles et dont la finalité est exclusivement professionnelle* ». (Cabré,2008 :38)

⁶ Lerat (Lerat, 1995 :83) selon laquelle « la sémantique des langues de spécialité est [donc] plus simple que celle des langues en général.

⁷ L'exemple de cet énoncé emprunté au domaine de la médecine « je suis A1+ ».

« Je suis » appartient clairement à la langue naturelle « A1+ » est un signe non linguistique. A ici n'est pas un graphème, dans le cas présent, mais le nom d'un type d'un groupe sanguin. I est un nom de classe. + peut se lire « Rhésus positif ». Selon Pierre Lerat (Lerat, 1995 :34).

On peut avancer que dans un même texte non spécialisé, on peut trouver des traits non linguistiques, mais la différence dans ces exemples que le A1+ a une fonction syntaxique dans la phrase (il s'agit d'un syntagme nominal).

2 La langue spécialisée et les déterminants extralinguistiques

Par ailleurs, nombreuses sont les recherches qui traitent uniquement l'aspect linguistique, sachant que les définitions de la langue spécialisée sont dictées, d'abord, par des déterminants extralinguistiques (comme le domaine ou la situation d'énonciation). À ce sujet, Sager et al. soulignent que: « *Les langues de spécialité sont facilement identifiables comme des sous-division pragmatiques ou extralinguistiques d'une langue donnée. On rencontre des difficultés lorsque l'on tente d'expliquer les langues de spécialité en termes uniquement linguistiques.* » (Sager et al. 1990 :30)

2.1 La notion du spécialiste

La notion de spécialiste ou expert dans son domaine revient en force dans les recherches des langues spécialisées. On ne peut se contenter juste des traits strictement linguistiques pour désigner un terme, relevant de la terminologie ou un mot, appartenant à la langue commune. L'avis du spécialiste du domaine est la pierre angulaire pour la validation du caractère spécialisé ou non d'un énoncé, Pierre Lerat écrit en ce sens : « *Le critère des critères est l'avis du spécialiste, dont on ne saurait raisonnablement tenter de faire l'économie. Ce qui est possible, linguistiquement, c'est le repérage d'un faisceau d'indices de terminologisation.* » (Lerat, 1995 :47)

la notion d'expert ou de spécialiste suscite toujours une certaine ambiguïté. La définition sous-jacente et courante : un expert est une personne spécialiste d'un domaine donné et qui dispose de fait, de connaissances spécifiques à ce domaine. La définition en question renforce l'hypothèse selon laquelle toute personne exerçant dans un domaine spécialisé est présumée posséder une expertise exhaustive de l'ensemble des connaissances relatives à ce domaine. D'autant plus, il met sur un même pied d'égalité les spécialistes dans leur domaine.

Pour le premier point, Pascale Vergely dans ses travaux sur la navigation aérienne montre que : « *Il y a donc plusieurs types d'experts et également des experts spécialistes qui disposent chacun des connaissances et compétences distinctes et spécifiques* ». (Vergely, 2006 : 709-718)

2.2 La notion de domaine

Selon Bruno de Bessé:

Le domaine représente l'un des trois éléments du trépied sur lequel repose le terme (les deux autres étant le concept et la définition). L'ensemble (concept-définition) est incomplet et donne l'impression d'être un peu bancal. L'ajout d'un troisième élément est nécessaire pour lui donner une assise satisfaisante. Le concept et sa définition appartiennent obligatoirement à un domaine. (De Bessé, 2000 :182)

Mais qu'est-ce qu'un domaine ?

Selon le dictionnaire de linguistique, le recours à la notion du domaine intéresse à la fois les lexicologues et les terminologues. Pour la lexicographie: « *soit pour présenter les conditions d'emploi monosémique d'une unité polysémique, soit pour fournir, sur une entrée donnée, des informations de nature encyclopédique* ». (Dubois et al. 2002 :458),

La terminologie donne plutôt à la notion de domaine : « *un rôle fondamental, qui l'éloigne de la conception saussurienne du signe. Cornille dans la définition [ci-dessus], le domaine est à la source de la monosémie du terme scientifique ou technique* ». (Dubois et al. 2002 : 458).

L'intérêt du domaine pour une appréhension des langues spécialisées est de résoudre la question de la polysémie du terme pour le rendre monosémique ; en d'autres mots, lui assigner une seule signification. Néanmoins, le dictionnaire de linguistique laisse apparaître que cette notion est évidente.

Il y a donc lieu d'examiner la question du domaine. De Bessé reprend le concept et met l'accent sur les modes de classement des domaines. Sa taxinomie (De Bessé, 2000 :190) fait ressortir cette notion, réservée longtemps à la lexicographie et à la terminologie, au rang de la recherche. Les travaux de De Bessé sont intéressants dans cette perspective pour la bonne raison qu'il permette au chercheur de penser sa démarche et de réfléchir sur le mode de réorganisation du système notionnel. Nous reprenons ainsi une synthèse de sa taxinomie:

- ✓ Classification libre : il s'agit d'une classification qui se crée au fur et à mesure des recherches, le terminologue a une carte blanche pour indiquer le domaine, cependant cette démarche n'est guère opérative sur une grande échelle à cause des redondances et des incohérences.
- ✓ Classification scientifique : celle-ci est le reflet des classifications adoptées par les classifications scientifiques.
- ✓ Classification documentaire : elle est organisée selon la description du sujet, mais cette classification n'est pas adaptée aux besoins de la terminologie ni de la terminographie.
- ✓ Classification sémantique : elle fait appel aux grandes catégories sémantiques qui sont créées indépendamment et en dehors des systèmes conceptuels.
- ✓ Classification fonctionnelle : elle reflète les pratiques des groupes sociaux déterminés. Ces pratiques sont développées par les entreprises en fonction de leur besoin.
- ✓ Classification conceptuelle : elle reflète l'arbre des concepts. Chaque branche de l'arbre constitue alors un domaine ou un sous-domaine.

Conclusion

Cette étude se veut une contribution d'une mise au point d'une notion dont les contours ne sont pas facilement observables à savoir la langue spécialisée. Pour définir cette notion deux niveaux d'analyse sont pris en considération : un niveau terminologique, la notion est au carrefour de plusieurs concepts encore les préciser d'autres concepts et qui devraient qu'y sont associés. Et un deuxième niveau extralinguistique dont les termes appellent encore à un consensus entre chercheurs.

Références

- Blampain, D., Thoiron, P., & Campenhoudt, M. van (Éds.). (2006). *Mots, termes et contextes : Actes*. Archives contemporaines.
- De Bessé, B. (2000). Le domaine. In H. Béjoint & P. Thoiron (Éds.), *Le sens en terminologie* (p. 182-197).
- Dubois, J. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse-Bordas.
- Gaudin, F. (2003). *Socioterminologie*. De boeck. duculot.
- Guilbert, L. (1975). *Création lexicale*. Larousse.
- Lerat, P. (1995). *Les langues spécialisées*. PUF.
- Lerat, P. (1997). Approches linguistiques des langues spécialisées. *ASp*, 15-18, 1-10. <https://doi.org/10.4000/asp.2926>
- Lerat, P. (2014). Les technolèctes /langues spécialisée en contexte plurilingue. *l. l. société, Éd*
- L'Homme, M. C. (2002). Lexical functions for the representation of semantic relationships between terms (en). 43(1), 19-41.

L'Homme, M.-C. (2011). Y-a-t-il une langue de spécialité? Points de vue pratique et théorique. In U. Laval (Éd.), *Langue et Linguistique, numéro spécial Journée de Linguistique* (p. 26-33).

Messaoudi, L. (2010). Langue spécialisée et technolecte: Quelles relations? *Meta*, 55(1), 127-135.
<https://doi.org/10.7202/039607ar>

Mortureux, M.-F. (1995). Les vocabulaires scientifiques et techniques. *Les carnets du Cediscor*, 3, 13-25.
<https://doi.org/10.4000/cediscor.463>

Spillner, B. (1992). Textes médicaux français et allemands. Contribution à une comparaison interlinguale et interculturelle. *Langages, Ethnolinguistique de, l'écrit*(105, 42-65).

